PRÉFET DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône

ALERTE RENFORCÉE

SÉCHERESSE



INTERDICTION
de prélever dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION
d'arroser les espaces verts, sauf entre 12h et 18h pour les arbres de moins de 3 ans.
Le goutte-à-goutte pour les plantes en pots et le pied à pied en plein terre est interdit entre 10h et 18h.



INTERDICTION
d'arroser les espaces sportifs publics ou privés, naturels ou artificiels sauf les nuits du lundi, mercredi, vendredi et samedi de 18h à 10h le lendemain



INTERDICTION
de remplir les piscines/structures gonflables privées de plus de 1m3 sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions (uniquement chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION
de laver les véhicules sauf en station professionnelle ET uniquement avec les 4er programmes ECO ou du matériel « haute pression »*. Le recyclage d'eau à 70% est dérogatoire.



INTERDICTION
d'arroser les potagers domestiques de **9h à 20h** (rappel, usage non autorisé avec eau des cours d'eau et des puits dans les nappes d'accompagnement)



INTERDICTION
de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et sauf usage des balayeuses et matériel haute-pression



INTERDICTION
de laver les façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION
de faire fonctionner les fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : https://www.rhone.gouv.fr rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse

VigiEau

Flashez le QR code pour connaitre en temps réel les mesures prises pour votre commune sur www.vigieau.gouv.fr